

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 4 février 2008 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Normand Durand, Claude Brunet, Lyne Picard, Gilles Dazé, Claudette Laflamme et Ann Marie Colizza.

ORDRE DU JOUR :

1. Acceptation de l'ordre du jour
 2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 2008
 3. Acceptation des comptes payables au 31 janvier 2008 ainsi que des comptes payés depuis le 31 décembre 2007.
 4. Correspondance
 - a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut Procès-verbal -Assemblée de décembre 2007
 - b) Ministère de la Justice 60^e anniversaire du drapeau du Québec
 - c) UMQ Élection au conseil d'administration de l'UMQ
 - d) Régie Int. de police Date des séances du conseil de la régie pour 2008
 - e) Ville de St-Sauveur- Gérald Plante Félicitations – Régie de police de la Rivière du Nord
 - f) Fondation Médicale des Laur. Rapport mensuel
 - g) Soc. D'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut Demande d'appui financier
 - h) Fondation des maladies du coeur Demande de dons et proclamation Février, mois du coeur
 - i) Réseau des femmes des Laur. Invitation – Gala reconnaissance
 - j) Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont
 - k) Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut
 - l) Service de protection canine des Monts Tarification 2008
- Remerciements aide financière
Fonds du tournoi des maires 2007
5. Rapport du Comité de l'Environnement
 6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
 7. Rapport du Comité des Travaux publics
 8. Rapport du Comité de la Sécurité Publique
 9. Rapport du Comité des ressources humaines
 10. Rapport de la Chambre de Commerce de la Vallée
 11. Rapport du comité de la Régie d'Assainissement des eaux usées Saint-Sauveur/Piedmont
 12. Rapport du Comité des Loisirs
 13. Dépôt – Résultats des registres du 17 janvier 2008 – Règlements 757-07 et 759-07

14. Résolution en conformité avec l'Article 59.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
15. Projet de règlement 761-07-01
16. Avis de motion – Projet de règlement 761-07-01
17. Dispense de lecture – Projet de règlement 761-07-01
18. Assemblée de consultation – Projet de règlement 761-07-01
19. Avis de motion – Règlement 769-08, décrétant l'achat d'un camion avec équipements ainsi qu'un emprunt de 235 000 \$ pour en défrayer les coûts
20. Dispense de lecture – Règlement 769-08
21. Modification à la résolution#5440-9906 Terrain excédentaire – Ch. Des Hirondelles
22. Lumières de rue – Mélèzes/Épinettes et Frênes et Épinettes
23. Transport Adapté & Collectif des Laurentides (confirmation d'engagement et nomination d'un représentant municipal)
24. Colloque Sécurité Civile 2008 – Autorisation de participation
25. Modification à l'entente intermunicipale Piedmont/Sainte-Anne-des-Lacs relative à l'entretien d'hiver de certains chemins
26. Dépôt de soumission pour panneau de contrôle – Poste de suppression des Saules
27. Dépôt de soumission pour installation d'un débitmètre au puits du chemin du Puits
28. Réfection – Chemin du Bois – Décompte final
29. Mandat- Équipe Laurence - Station de pompage Piedmont/Saint-Sauveur
30. Projet de résolution – Société Canadienne des Postes
31. Protocole d'entente – Ville de Sainte-Adèle
32. Demande de P.I.I.A. – Enseigne 695, ch. Avila – Boutique X Cycle
33. Demande de dérogation mineure
 - a. 588, chemin des Perches
34. Annulation de factures
35. Rapport sur la qualité de l'eau potable
36. Divers
37. Questions du public
38. Levée de l'assemblée

8393-0208

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 2008 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8394-0208

**COMPTES PAYABLES AU 31 DÉCEMBRE 2007 ET AU 31 JANVIER 2008 ET
COMPTES PAYÉS AU 30 JANVIER 2008****COMPTES PAYABLES**

Accès Laurentides	370.34 \$
Cargill Limitee	16 659.73 \$
Copie King Saint-Sauveur	2 900.03 \$
Dessau Inc.	5 982.38 \$
Dufresne Hébert Comeau	21 636.46 \$
Ent. Domenick Sigouin Inc.	387.43 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	3 497.64 \$
Hewitt	500.54 \$
Lafarge Canada	2 583.48 \$
Machineries St-Jovite Inc.	50.39 \$
Maxi-Courrier Enr.	28.38 \$
Michelin North America	1 530.76 \$
Pétrole Pagé Inc.	12 947.76 \$
Pièces d'autos R. Thérien	109.13 \$
Plomberie Danny Potvin	168.08 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust	3 084.54 \$
Produits Pétroliers Intergaz	402.50 \$
Publications Laurentiennes	274.62 \$
R. Marcil & Frères Inc.	97.37 \$
Société Raynald Mercille	2 284.63 \$
Transport P.H. Pagé	685.61 \$
Total 31 décembre 2007	76 181.80 \$

Accès Laurentides	3 079.34 \$
Alain Contant Inc.	1 277.78 \$
Asphalte Desjardins Inc.	82 862.41 \$
Bélisle et Carrière Inc.	187.61 \$
Bio-Services Inc.	-263.44 \$
Le Cafetier Plus Inc.	96.76 \$
4411391 Canada Inc.	135.38 \$
Cargill Limitée	8 978.97 \$
Centre Canadien d'Hygiène	33.60 \$
Centre de location St-Sauveur (1993)	14.52 \$
Copie King St-Sauveur	10.83 \$
Corporation du Parc Linéaire	56.44 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides Inc.	8 729.48 \$
Cummins Énergie Est du Canada	628.00 \$
Desrosiers Ford	236.60 \$
Diffusion Strato Inc.	324.70 \$
Distributions Bass Inc.	366.23 \$
Distribution Pierre Lavigne Inc.	7 336.61 \$
Dufresne Hébert Comeau	257.63 \$
Éditions Yvon Blais Inc.	116.50 \$
Équipe Laurence	24 451.56 \$
Équipement Robert Légaré	401.23 \$
Excavation A.M. Ltée	14 683.15 \$
Flygt Canada	3 257.57 \$
Forage Métropolitain Inc.	3 418.50 \$
François Leblanc	57.38 \$
Gaston Contant Inc.	1 634.72 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	8 374.55 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	83.32 \$
Imprimés Continuum Ltée	270.90 \$

Kenworth St-Jérôme	108.89 \$
Laurin & Laurin Inc.	1 061.94 \$
Location Daniel Boivin	34.57 \$
Machineries St-Jovite Inc.	105.04 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	107 639.37 \$
Municipalité de Prévost	1 341.08 \$
Pétrole Pagé Inc.	10 116.14 \$
Pièces d'autos R. Thérien Inc.	1 397.01 \$
Praxair Canada Inc.	264.85 \$
Produits Pétroliers Intergaz	1 095.51 \$
Publications Laurentiennes	1 705.88 \$
Publications du Québec	45.58 \$
Qualilab Inspection Inc.	8 893.76 \$
Régie Intermunicipale de Police	154 190.50 \$
René Bédard Inc.	769.75 \$
R. Marcil & Frères Inc.	62.94 \$
Roger Vivier Lettrage	400.00 \$
Rouge Marketing & Communications	5 022.94 \$
Sables L.G.	1 326.12 \$
SCHL	25.10 \$
Serrurier Benoit Guindon	307.67 \$
Signalisation de l'Estrie	773.19 \$
SPI Sécurité Inc.	264.85 \$
Station St-Sauveur	119.65 \$
Tecsult Inc.	1 006.49 \$
T. & W. Seale Inc.	18 111.97 \$
Ventes Ford Elite (1978) Inc.	199.22 \$
Ville de Saint-Sauveur	37 170.00 \$
Vis Plus	113.72 \$
Au 31 janvier 2008	524 772.56 \$

COMPTES PAYÉS

Association des directeurs	496.98 \$
Corp. Des Officiers municipaux en bâtiment	253.97 \$
Francis Falardeau	180.00 \$
Hydro-Québec	16.79 \$
Ministre des Finances	175.00 \$
Rogers Télécom	33.04 \$
Société Canadienne des Postes	988.93 \$
S.P.C.M.	265.48 \$
SSQ	3 346.70 \$
Edith Proulx	150.00 \$
ABC Rive-Nord	218 953.69 \$
119438 Canada Inc.	1 325.10 \$
Bell Canada	1 119.99 \$
Guénette & Fils Inc.	600.00 \$
Hydro-Québec	8 281.14 \$
Isabelle Filion	600.00 \$
La Maison des Jeunes St-Sauveur/Piedmont	666.66 \$
Telus Mobilité	1 169.28 \$
119438 Canada Inc.	757.09 \$
Auclair Rémy	232.13 \$
Charbonneau Daniel	1 927.60 \$
Construction Dubé Inc.	644.84 \$
Gingras Charles, Boivin Francine	1 122.65 \$
Guimond Jean	746.87 \$
Laforest Brigitte, Pallotta Enrico	277.86 \$
Laithier Bernard	83.40 \$
Laurent Éric	104.94 \$
Liblin Marie-Pierre	376.49 \$
Water World Hot Springs Ltd	7 091.25 \$
Joly Pierrette	197.86 \$
André Marcotte	400.00 \$
A.I.M.Q.	225.75 \$
Dufour Paula	22.11 \$
Fiducie Diane Pagé	47.14 \$

Foisy Michel, Gagnon Ghislaine	112.33 \$
Gagnon Françoise	19.76 \$
Levasseur Stéphane	229.86 \$
Lotfi Ehab	16.31 \$
Ass. Du Loisir Municipal	30.00 \$
Cogeco Cable	145.50 \$
Hydro-Québec	686.13 \$
Pitney Bowes du Canada Ltée	1 113.64 \$
Francis Falardeau	420.00 \$
Gilles Dazé	12.60 \$
Hydro-Québec	33.41 \$
Travaux Génie Civil D.B.	5 910.78 \$
Pierre Thibeault	10.00 \$
TOTAL	261 621.05 \$

8395-0208

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 30 DÉCEMBRE 2007 AINSI QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2008

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 31 décembre 2007 et au 31 janvier 2008 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} janvier 2008 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de décembre 2007.

Ministère de la Justice

Lettre nous informant du 60^e anniversaire de l'adoption du drapeau du Québec ainsi que les caractéristiques importantes du fleur de lysée.

U.M.Q.

Élection au conseil d'administration de l'U.M.Q.

Régie Intermunicipale de police de la Rivière du Nord

Date des séances du conseil de la Régie. Les séances se tiendront le troisième mardi de chaque mois à l'exception du mois de juillet dont l'assemblée aura lieu le deuxième mardi. Les assemblées se tiendront dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de St-Hippolyte.

Ville de Saint-Sauveur – Département d'incendie

Lettre de félicitations adressée à la Régie Intermunicipale de police de la Rivière du Nord relativement au support apporté lors d'un événement survenu le 19 décembre dernier.

Fondation Médicale des Laurentides

Dépôt du rapport mensuel.

Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut

Demande financière.

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

8396-0208

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement qu'un don de 100 \$ soit fait à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut pour leur aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

8397-0208

Fondation des maladies du cœur

Février, moi du cœur.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que le mois de février soit proclamé le mois du cœur et encourage les membres du conseil ainsi que toute la population à afficher son cœur!

ADOPTÉE

Réseau des femmes des Laurentides

Invitation au Gala Reconnaissance Égalité 2008 qui se tiendra le 6 mars 2008 à l'Hôtel du Lac, Mont-Tremblant.

Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont et Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

Lettre de remerciements pour l'aide financière octroyé par le fonds du tournoi des maires de la Vallée.

8398-0208

Service de protection canine des Monts

Tarification 2008.

Il est proposé par monsieur Normand Durand, app madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont confie le contrôle et la protection des petits animaux en 2008 au service de Protection canine des Monts et de ce fait accepte la tarification pour ledit service, le tout tel que amplement détaillé dans leur correspondance du 30 octobre 2007.

ADOPTÉE

Rapport du comité de l'Environnement

Madame Anne-Marie Colizza fait un résumé des activités du comité de l'Environnement et plus spécifiquement du procès-verbal du 18 janvier 2008.

Mme Colizza informe également les citoyens présents que le tonnage des matières recyclables pour janvier se situe à 36.78 tonnes métriques comparativement à 31.96 tonnes métriques pour la même période en 2007. Donc, il en ressort que les citoyens de Piedmont font un effort pour recycler.

Rapport du comité consultatif d'Urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport du comité consultatif d'Urbanisme et plus particulièrement du procès-verbal de l'assemblée 17 janvier 2008.

8399-0208

Demande de changement de zonage – M. Gérard Monfette

ATTENDU que monsieur Gérard Monfette a déposé une demande afin de

permettre l'exploitation d'une source d'eau sur le lot 2 313 375 sur le chemin de la Rivière et le lot 2 316 039 sur le chemin du Pont;

ATTENDU qu'en 2006, M. Monfette a déposé une demande similaire pour l'exploitation d'une source d'eau sur le chemin de la Rivière et la conduction d'une industrie d'embouteillage sur le chemin du Pont;

ATTENDU qu'en date du 6 mars 2006, le conseil a refusé ladite demande;

ATTENDU qu'en 2007, M. Monfette a déposé une seconde demande identique à 2006 et ce, dans le cadre de la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a pas donné suite à ladite demande lors du dépôt du règlement de zonage 757-07;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la demande de modification de zonage telle que demandée par monsieur Gérard Monfette sur les lots 2 316 039 sur le chemin du Pont et 2 313 375 sur le chemin de la Rivière soit refusée.

ADOPTÉE

8400-0208

Demande d'annulation du constat #2349

ATTENDU que le propriétaire s'est conformée à la réglementation;

ATTENDU que le dossier a été soumis au ministère du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs et que les travaux sont conformes à leurs normes et directives;

ATTENDU que deux constats avaient été émis;

ATTENDU que le propriétaire s'est reconnu coupable sur un constat;

ATTENDU la recommandation de madame Nathalie Legault, directrice du service d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que le constat #2349 soit annulé.

ADOPTÉE

Rapport du comité des Travaux Publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport des activités du département des travaux publics et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 2008.

8401-0208

Réparation – Camion S-10 – Travaux publics

ATTENDU que dernièrement le camion S-10 a été endommagé;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réparation dans les meilleurs délais;

ATTENDU l'offre de service déposée par les Carosseries Yvon Blondin;

Donc, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que le contrat de réparation du camion S-10 soit octroyé à les Carosseries Yvon Blondin pour un montant de 2 853,98 \$ taxes comprises. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement de ladite somme, le tout en temps et lieu et suite à la recommandation de paiement du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

Honoraires professionnels – Équipe Laurence – Projet II Sole

ATTENDU la réglementation quant au prolongement des services;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

8402-0208

Donc, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que les honoraires professionnels de Équipe Laurence pour le prolongement du projet II Sole et ce, pour un montant de 6 546,75 \$ \$ soient acquittés. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

Rapport du comité de la Sécurité Publique

Monsieur Gilles Dazé fait un rapport sur les activités du comité de la sécurité publique et plus particulièrement un résumé du procès-verbal du 15 janvier 2008 et de la rencontre avec les représentants de la Municipalité de Piedmont le 22 janvier 2008.

Rapport du comité des Ressources Humaines

8403-0208

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que madame Lorraine Lapointe soit embauchée comme aide à la trésorerie à titre de *personne salariée temporaire*, et ce dû à un surcroît de travail en cette période, à savoir : l'envoi des comptes de taxes, la perception et la préparation des dossiers pour la vérification externe.

ADOPTÉE

8404-0208

Salaire des cadres 2008

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les salaires des cadres pour l'année 2008 soient ceux établis par ledit comité et faisant partie de la politique des cadres, ce qui représente en moyenne une augmentation de 2%.

ADOPTÉE

Rapport de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

Madame Anne-Marie Colizza fait un rapport des activités de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur.

Rapport du comité de la Régie d'Assainissement des eaux usées Saint-Sauveur/Piedmont

Monsieur Claude Brunet fait un rapport du comité de la Régie d'Assainissement des eaux usées Saint-Sauveur/Piedmont et plus spécifiquement un résumé du procès-verbal du 28 janvier 2008.

8405-0208

Financement

ATTENDU que la Régie d'Assainissement des eaux usées Saint-Sauveur/Piedmont demande si la Municipalité de Piedmont veut payer au comptant la somme de 157 867,60 \$ financée à court terme;

ATTENDU qu'il n'y a pas lieu de payer au comptant ladite somme;

Donc, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que demande soit faite à la Régie d'Assainissement des eaux usées de financer à long terme ladite somme de 157 867,60 \$.

ADOPTÉE

8406-0208

Avance de fonds

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont verse à la Régie d'Assainissement des eaux usées Saint-Sauveur/Piedmont une somme de 55 908,86 \$ représentant la première avance de fonds de la Municipalité de Piedmont aux dépenses 2008.

ADOPTÉE

Rapport du comité des Loisirs

Madame Lyne Picard fait un rapport sur les activités du comité des Loisirs et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 30 janvier dernier.

8407-0208

FADOQ Laurentides– Cotisation 2008

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont verse à la FADOQ Laurentides une somme de 100 \$ représentant la cotisation de la Municipalité de Piedmont pour son abonnement 2008.

ADOPTÉE

8408-0208

Politique familiale

ATTENDU le document présenté par madame Lyne Picard;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont procède à l'envoi du communiqué pour inviter la population à assister à l'assemblée de consultation prévue le 26 février 2008 à compter de 19 h 00 relativement à la politique familiale de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

Résultats des registres du 17 janvier 2008 – Règlements 757-07 (Zonage) et 759-07 (Lotissement)

Le secrétaire-trésorier informe les personnes présentes que 2 450 personnes étaient habiles à voter et que le nombre de personnes requises pour que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de 256. Le nombre de signatures apposées étant de trois (3), lesdits règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

8409-0208

Conformité des règlements au schéma d'aménagement

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont avise la M.R.C. des Pays-d'en-Haut qu'elle n'a pas à modifier les règlements numéros 756-07 à 760-07 qui ont été adoptés par le conseil municipal le 5 novembre 2007, car cesdits règlements sont conformes au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut, le tout en conformité avec l'article 59.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

Projet de règlement 761-07-01

8410-0208

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le projet de règlement portant le numéro 761-07-01 modifiant le règlement 761-07, portant sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le territoire de la Municipalité de Piedmont et ce, pour y inclure des normes quant aux contraintes anthropiques sur le bruit. Les zones affectées sont situés le long du boulevard des Laurentides (Rte 117) et le long de l'autoroute des Laurentides.

ADOPTÉE

Avis de motion – Projet de règlement 761-07-01

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 761-07-01, règlement modifiant le règlement 761-07 portant sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le territoire de la Municipalité de Piedmont quant aux contraintes anthropiques sur le bruit.

8411-0208

Dispense de lecture – Règlement 761-07-01

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite lors l'adoption dudit règlement en raison que celui-ci a été soumis et présenté au conseil et que la version sera disponible à la population au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8412-0208

Assemblée de consultation – Projet de règlement 761-07-01

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'assemblée de consultation relativement au règlement 761-07-01 ait lieu lundi le 18 février 2008 à compter de 19 h 00 en la salle de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 769-08, décrétant l'achat d'un camion avec équipements ainsi qu'un emprunt de 235 000 \$ pour en défrayer les coûts

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements ainsi qu'un emprunt de 235 000 \$ pour en acquitter le coût.

8413-0208

Dispense de lecture – Règlement 769-08

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite lors de l'adoption dudit règlement en raison que celui-ci a été soumis et présenté au conseil et que la version sera disponible à la population au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8414-0208

Modification à la résolution #5440-9906

ATTENDU que lors des travaux d'assainissement, la Municipalité de Piedmont a acquis des terrains à la demande de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

ATTENDU qu'après les travaux, il s'avère que la Municipalité de Piedmont détient des excédents de terrain;

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont possède un excédent de terrain le long du chemin des Hirondelles, entre les chemins Avila et Jean-Adam;

ATTENDU les recommandations du comité de la voirie;

Donc, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont consente à céder au propriétaire riverain l'excédent de son terrain situé le long du chemin des Hirondelles et ce, pour la somme de 20 000 \$ représentant le coût pour l'installation de l'égout pluvial qui a été fait par la Municipalité de Piedmont à l'été 2007. Par contre, la Municipalité de Piedmont se réservera une servitude pour tous les services municipaux incluant l'écoulement des eaux de surface dans cette partie de terrain ainsi que pour les servitudes de maintien et l'installation d'autres services municipaux. Il est entendu que les aménagements paysagers prévus par la Municipalité de Piedmont pourront être faits sur ces parcelles de terrain.

Que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de cession de ladite parcelle de terrain.

Ladite résolution remplace la résolution #5440-9906 adoptée le 7 juin 1999.

ADOPTÉE

8415-0208

Lumières de rue – Mélèzes/Épinettes et Frênes/Épinettes

ATTENDU les recommandations du comité des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que deux lumières de rue soient installées aux intersections des chemins des Mélèzes et des Épinettes ainsi que Frênes et Épinettes.

ADOPTÉE

8416-0208

Transport adapté & collectif des Laurentides

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont verse au Transport adapté & Collectif des Laurentides la somme de 4 839,68 \$ représentant la quote-part de la Municipalité de Piedmont pour l'année 2008.

De plus, la Municipalité de Piedmont confirme que monsieur Claude Brunet est le représentant de la municipalité auprès dudit organisme.

ADOPTÉE

8417-0208

Colloque Sécurité Civile 2008 – Autorisation de participation

Il est proposé par madame Anne-Marie Colizza, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que monsieur Gilles Dazé soit autorisé à participer au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra Saint-Hyacinthe les 19 et 20 février 2008.

Que le service de la trésorerie soit et est autorisé à rembourser, sur présentations d'un compte de dépenses, les frais relatifs à cette participation.

ADOPTÉE

8418-0208

Modification à l'entente intermunicipale Piedmont/Sainte-Anne-des-Lacs relative à l'entretien d'hiver de certains chemins

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont avait signé en 2002, une entente intermunicipale pour l'entretien hivernal de certains chemins appartenant, de part et d'autre, à la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Municipalité de Piedmont ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite entente pour y inclure le déneigement du

chemin Alpin;

Donc, Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un nouveau protocole d'entente intermunicipal afin d'y inclure l'entretien hivernal du chemin Alpin.

ADOPTÉE

8419-0208

Remplacement du panneau de contrôle – Poste de suppression des Saules

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la soumission présentée par Automation R.L. Inc., pour le remplacement du panneau de contrôle au poste de suppression du 694 chemin des Saules et ce, pour la somme de 17 880 \$ plus taxes.

Que le service de la trésorerie soit et est par la présente autorisé à payer ladite somme à Automation R.L. Inc., le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8420-0208

Débitmètre – Chemin du Puits

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la soumission présentée par Automation R.L. Inc., pour la fourniture, l'installation et la mise en route d'un débitmètre au poste de pompage du chemin du Puits et ce, pour la somme de 4 550 \$ plus taxes.

Que le service de la trésorerie soit et est par la présente autorisé à payer la somme susdite à Automation R.L. Inc., le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8421-0208

Réfection – Chemin du Bois – Décompte final

ATTENDU la recommandation de Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte final et la recommandation de paiement de Équipe Laurence et ce, pour un montant de 25 461,35 \$, payable à Travaux Génie Civil D.B. Inc., pour les travaux effectués par ladite compagnie à l'été 2007 sur le chemin du Bois.

Que le service de la trésorerie soit et est par la présente autorisé à payer la somme susdite à Travaux Génie Civil D.B. Inc., le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8422-0208

Mandat – Équipe Laurence – Station de pompage Piedmont/Saint-Sauveur

ATTENDU que Équipe Laurence a présenté une offre de service le 9 janvier 2008 pour la confection des plans et devis et des documents requis pour l'obtention des soumissions et la construction des ouvrages électromécaniques et civiles reliés à la recherche en eau souterraine Piedmont/Saint-Sauveur;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de service de Équipe Laurence pour la réalisation desdits travaux et ce, pour la somme de

18 500 \$, taxes non incluses.

Il est bien entendu que cette résolution est conditionnelle à l'acceptation, par la Ville de Saint-Sauveur, des dispositions de l'offre de service de Équipe Laurence, en raison de leur contribution à 70% des coûts de réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE

8423-0208

Société Canadienne des Postes

ATTENDU qu'en 1991, la Société canadienne des postes a modifié son service postal dans la Municipalité de Piedmont à savoir la fermeture du bureau de poste et l'ouverture d'un comptoir postal;

ATTENDU qu'en ce moment les représentants de travaux publics Canada ont informé les représentants de la Municipalité de Piedmont qu'il y avait possibilité pour la municipalité d'acquérir ledit bâtiment;

ATTENDU que depuis ce temps la Municipalité de Piedmont loue une partie dudit bâtiment soit 68,4 mètres carrés;

ATTENDU les aménagements faits par la Municipalité de Piedmont dans ce secteur;

ATTENDU la rénovation des propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le bâtiment situé au 100, chemin de la Gare nécessite un réaménagement;

En conséquence de ce qui précède, Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont offre à la Société Canadienne des Postes :

- d'acquérir ledit bâtiment pour la somme minimale de 1 \$ (un dollar);
- de signer une entente avec la Société Canadienne des Postes, afin que cette dernière loue à ladite société, pour les 15 prochaines années, une partie dudit local soit 50 mètres carrés pour la somme de 1 \$ pour le maintien des boîtes postales;
- de réaménager, à ses frais, le dépôt à lettre situé à l'extérieur dudit bâtiment;
- de rénover l'extérieur selon les critères champêtres de Piedmont;
- ❖ d'assurer l'entretien dudit bâtiment (chauffage, éclairage, déneigement, etc.).

Il est bien entendu que toutes autres clauses et/ou conditions devront faire partie d'un contrat entre les parties advenant une entente.

Que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour ce faire.

ADOPTÉE

8424-0208

Protocole d'entente – Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont avait signé une entente en 2004 relativement à la fourniture d'eau potable, d'entretien de rue, du réseau d'aqueduc et autres services municipaux, tels la cueillette des ordures ménagères et matières recyclables avec la Ville de Sainte-Adèle quant au chemin de l'Ermitage;

ATTENDU qu'il y a lieu d'annuler la disposition de la cueillette des ordures ménagères et matières recyclables sur la rue de l'Ermitage;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'amendement à l'entente

intervenue entre la Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle concernant l'annulation de la cueillette des ordures ménagères et matières recyclables sur la rue de l'Ermitage.

ADOPTÉE

8425-0208

Demande de PIIA

695, chemin Avila – Enseigne – Boutique X Cycle

ATTENDU que le locataire du 695, chemin Avila, X Cycle a présenté une demande de permis., relativement à l'installation d'une enseigne;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'affichage sur l'enseigne communautaire de X Cycle au 695, chemin Avila, le tout tel que proposé et, de ce fait, autorise la directrice du service d'urbanisme à émettre le permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8426-0208

Demandes de dérogation mineure

588, chemin des Perches

ATTENDU que la propriétaire du 588 chemin des Perches a déposé deux demandes de dérogation mineure, à savoir :

La première afin de rendre conforme le bâtiment principal avec une marge avant de 6,95 mètres, une marge latérale de 2,77 mètres et une marge arrière de 3,29 mètres,

La deuxième afin de rendre conforme le bâtiment accessoire (remise) dans la marge.

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'il n'y a pas eu d'objection suite à l'avis public de ladite demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Anne-Marie Colizza et résolu unanimement que les demandes de dérogation mineure déposées par la propriétaire du 588, chemin des Perches soient **ACCEPTÉES** d'une part, afin de rendre conforme le bâtiment principal avec une marge avant de 6,95 mètres, une marge latérale de 2,77 mètres et une marge arrière de 3,29 mètres, alors que la réglementation d'urbanisme applicable exige une marge avant de 12 mètres, une marge latérale de 3 mètres et une marge arrière de 9 mètres et, d'autre part, afin de rendre conforme le bâtiment accessoire (remise) dans la marge avant ainsi que l'agrandissement dudit bâtiment accessoire à 9.25m², alors que la réglementation d'urbanisme applicable exige l'implantation d'un tel bâtiment dans la cour latérale ou arrière.

ADOPTÉE

8427-0208

Annulation de factures

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont transfère dans les mauvaises créances les factures suivantes :

Les Entreprises Mario Gauthier (facture #16)	1 160,57 \$
Gaétan Joly et Alain Alary (factures #40 et 41)	43,13 \$
	86,25 \$

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur le maire mentionne que les rapports d'analyse du Laboratoire indiquent que l'eau potable est d'excellente qualité et que comme toutes les eaux de la région des Laurentides, la dureté de l'eau est légèrement supérieure à la moyenne.

8428-0208

Projet conjoint Piedmont/M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Réfection de la Gare de Piedmont et construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU que la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Piedmont désirent procéder à la réfection de la Gare et à la construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont est prête à contribuer financièrement à la réalisation de ce projet, compte tenu de l'utilisation conjointe que pourront en faire la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Piedmont;

Donc, en conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le montage financier élaboré pour la réfection de la Gare et la construction d'un bâtiment accessoire et de ce fait, avise la M.R.C., des Pays-d'en-Haut qu'elle s'engage pour un montant de 100 822 \$ pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE

Questions du public

Monsieur Janovich demande à la municipalité s'il n'y a pas d'autres façons de procéder pour inviter la population dans la consultation à la politique familiale que d'envoyer un circulaire à toute la population, en raison que la plupart des communiqués se retrouvent à la poubelle aux bureaux de poste.

Monsieur le maire informe les citoyens présents qu'effectivement certains peuvent ne pas être intéressés mais que la majorité en prend connaissance et s'implique.

M. Janovich demande qui a présenté le concept des bordures telles que construites sur le chemin du Bois, car selon lui à la fin de l'hiver tout le gazon sera détruit par l'équipement de déneigement et que ce concept n'est pas approprié.

Monsieur le maire informe les citoyens présents que le tout est fait par les firmes d'ingénieur et que ledit concept a été fait à plusieurs autres endroits et qu'il ne devrait pas y avoir de résultats négatifs.

ADOPTÉE

8429-0208

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

**CLÉMENT CARDIN ,
Maire**

**GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier**